

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT****N° P 2026.013****Délégation de fonctions et de signature aux adjoints au maire**

Le Maire de la commune de Baisieux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

Vu la délibération n° CM 2026.03.17 du conseil municipal d'installation du 21 mars 2026, fixant à huit le nombre des adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal d'élection et d'installation des adjoints au maire en date du 21 mars 2026 ;

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, de déléguer certaines fonctions aux adjoints au maire ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Bruno DEWAILLY, 1^{er} adjoint, est chargé, par délégation du maire, des fonctions afférentes au Pôle Finances et au Pôle Ressources humaines.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du maire, tous actes, arrêtés et décisions en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- Finances
- Ressources humaines
- Environnement
- Développement durable

Article 2 : Madame Marie-Andrée LECLERCQ, 2^{ème} adjointe, est chargée, par délégation du maire, des fonctions afférentes au Pôle Action sociale et solidarité.

Elle a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du maire, tous actes, arrêtés et décisions en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- Action sociale
- Santé, Prévention
- Habitat
- Emploi
- Solidarité

Article 3 : Monsieur Cédric DUQUESNE, 3^{ème} adjoint, est chargé, par délégation du maire, des fonctions afférentes au Pôle Cadre de vie, voirie et sécurité.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du maire, tous actes, arrêtés et décisions en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- **Cadre de vie**
- **Voirie**
- **Sécurité**

Article 4 : Madame Coralie DUFOREAU, 4^{ème} adjointe, est chargée, par délégation du maire, des fonctions afférentes au Pôle Culture.

Elle a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du maire, tous actes, arrêtés, décisions et conventions en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- **Relations avec les associations culturelles de la commune**
- **Relations avec les bénévoles de la bibliothèque**
- **Relations avec les organismes extérieurs ayant pour objet l'animation culturelle**
- **Organisation d'évènements culturels**
- **Promotion de la culture dans la commune**
- **Gestion des salles municipales**

Article 5 : Monsieur Sébastien COLLET, 5^{ème} adjoint, est chargé, par délégation du maire, des fonctions afférentes au Pôle Urbanisme.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du maire, tous actes, arrêtés et décisions en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- **Droit de préemption urbain**
- **Certificats d'urbanisme**
- **Permis de construire**
- **Permis de démolir**
- **Permis de diviser**

Article 6 : Madame Faustine DUMOULIN, 6^{ème} adjointe, est chargée, par délégation du maire, des fonctions afférentes au Pôle Sport.

Elle a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du maire, tous actes, arrêtés, décisions et conventions en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- **Relations avec les associations sportives de la commune**
- **Organisation d'évènements sportifs**
- **Promotion du sport dans la commune**
- **Gestion des salles municipales**

Article 7 : Monsieur Guy LENFANT, 7^{ème} adjoint, est chargé, par fonctions afférentes au Pôle Patrimoine, sécurité bâtementaire et espaces verts.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du maire, tous actes, arrêtés et décisions en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- Patrimoine
- Sécurité des bâtiments
- Aménagement et entretien des espaces verts

Article 8 : Madame Isabelle DUFOUR, 8^{ème} adjointe, est chargée, par délégation du maire, des fonctions afférentes au Pôle Enfance, école, jeunesse.

Elle a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du maire, tous actes, arrêtés et décisions en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

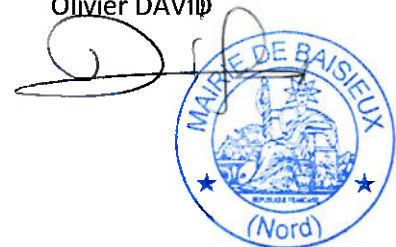
- Enfance jeunesse
- Vie scolaire
- Conseil municipal des jeunes

Article 9 : Les adjoints délégués assureront l'instruction et le suivi des dossiers relevant de leurs compétences et pourront signer tous les documents y ayant droit.

Article 10 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifiés aux intéressés et transmis à M. le Préfet du Nord.

BAISIEUX,
Le 9 avril 2026

Le Maire,
Olivier DAVI



NOTIFICATIONS

M. Buno DEWAILLY

1^{er} adjoint

Le 09/04/2026

M. Cédric DUQUESNE

3^{ème} adjoint

Le 09/04/2026

M. Sébastien COLLET

5^{ème} adjoint

Le 09/04/2026

M. Guy LENFANT

7^{ème} adjoint

Le 11/04/2026

Mme Marie-Andrée LECLERCQ

2^{ème} adjointe

Le 09/04/2026

Mme Coralie DUFOREAU

4^{ème} adjointe

Le 11/04/2026

Mme Faustine DUMOULIN

6^{ème} adjointe

Le 11/04/2026

Mme Isabelle DUFOUR

8^{ème} adjoint

Le 10/04/26

POUR EXTRAIT CONFORME

TRANSMIS EN PRÉFECTURE

LE

11 AVR. 2026

Affiché le

11 AVR. 2026

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir adressé par courrier au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.